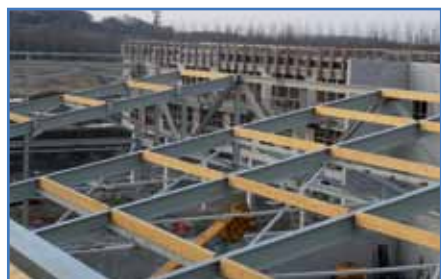


**LE CENTRE DE TRI
PREND DE LA HAUTEUR**

Les travaux du nouveau centre de tri ont débuté en janvier 2010. Le projet de construction du centre de tri des emballages d'Evin-Malmaison est un exemple concret d'une démarche globale de développement durable car il y associe les aspects environnementaux, les aspects sociaux et les aspects comportementaux avec une approche intégrée d'exemplarité, de démonstration et de sensibilisation à l'environnement et à la gestion des déchets ménagers auprès des usagers et des enfants. Enfin, cet équipement va permettre une diminution des coûts de tri et une plus grande efficacité économique du recyclage.

**Quelques chiffres**

Fondations
1 700 « pieux »
en mortier à 7m
de profondeur

1 200 m² de gros
œuvre terminé

Hauteur du bâtiment 11,5 m

Halle de tri : parois béton,
charpente acier (220 t) et
toiture bac acier terminées :
4 500 m² (1 000 m³ de
béton + 80 t d'armatures)

Panneaux
photovoltaïques :
3 000 m² prévu

Terrassement : 43 000 m³

Cuves incendie enterrées
avec eau pluviale: 600 m³

Déjà 38 sociétés
intervenantes sur le
chantier et 2 000 heures
d'insertion

Siège administratif
du SYMEVAD

Pavillon de la communi-
cation et jardin écologique

Coût : 14.5 millions d'€
Ouverture prévue en
septembre 2011

L'édito

Le SYMEVAD a été créé en 2007. Les premières années d'activités ont consisté en l'harmonisation et la renégociation des contrats de traitement transférés par les 3 agglomérations membres. Puis, nous nous sommes engagés dans un programme de prévention ambitieux et avons lancé les études préalables à l'élaboration d'une stratégie d'investissement permettant d'engager une politique de valorisation maximale.

Depuis l'année dernière, une nouvelle étape a été franchie avec le démarrage des travaux du centre de tri des emballages d'Evin-Malmaison qui sera livré cet été et dont chacun connaît désormais les ambitions d'exemplarité environnementale, sociale et pédagogique.

2011 sera l'année de la conception de l'unité de Tri Valorisation Matière et Energie pour les ordures ménagères résiduelles, du nouveau centre de compostage des déchets verts à Vitry-en-Artois et de la ressourcerie d'Evin-Malmaison. C'est donc beaucoup de travail qui nous attend, élus et techniciens, pour faire de notre territoire un modèle européen en matière de valorisation des déchets ménagers.

Martial VANDEWOESTYNE,
Président du SYMEVAD



DDM et DEEE ?

Déchèteries : de nouvelles filières pour davantage de valorisation

Depuis plusieurs mois, les agglomérations et le SYMEVAD cherchent à optimiser les collectes en déchèteries en multipliant de nouvelles filières de récupération afin de permettre la valorisation de déchets jusqu'alors éliminés en décharge ou en incinération :

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Il s'agit la plupart du temps de déchets issus du bricolage (acides, white spirit, peintures, etc.) ou du jardinage (produits phytosanitaires). La réglementation est très contraignante concernant le stockage, le transport et le traitement de ces produits. Ainsi, le SYMEVAD a doté quelques déchèteries de « locaux DDM » spécifiques, dans lesquels chaque déchet doit être classé par nature, dans des conteneurs hermétiques, avant d'être acheminés vers les centres de traitement agréés. Chaque gardien a suivi une formation spécifique à la manipulation de ces produits.

Les catégories des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

- **Acides** (acides chlorhydriques, acide de batterie, détartrant...)
- **Bases** (soude, ammoniaque, lessive alcaline, déboucheurs...)
- **Phytosanitaires** (insecticides, désherbants, produits de traitement du jardin...)
- **Solvants liquides** (diluants, détachants, white spirit, essence, gazole, traitement des bois...)
- **Solides/pâteux** (peintures, vernis, cire, colle, mastics, cosmétiques...)
- **Aérosols** (tous types)
- **Déchets mercuriels** (thermomètre, mercure)

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



Il s'agit des machines à laver, des réfrigérateurs, des téléviseurs, des ordinateurs, des sèche-cheveux, des téléphones portables, etc., soit tout appareil contenant un ou plusieurs circuits électriques. Là aussi, ces déchets sont classés selon plusieurs catégories, pour être collectés puis démantelés et recyclés. Le SYMEVAD a signé une convention de reprise des DEEE avec Eco-systèmes, qui est un organisme agréé par l'État.

Important : sachez que quand vous achetez lors de l'achat, un nouvel équipement électrique, le vendeur est dans l'obligation de reprendre votre ancien appareil.



Prévention

Le marché des équipements électroniques se renouvelle très vite, et il n'est pas rare de jeter un appareil qui est encore en état de fonctionner et de bonne qualité. Dans ce cas, pourquoi ne pas envisager le réemploi (don à une connaissance, à une association...)



Les lampes usagées



Les nouvelles lampes fluo-compactes permettent de faire des économies d'énergie lors de leur utilisation mais elles nécessitent un traitement spécifique car elles contiennent des métaux polluants. Ainsi, tout comme les DEEE, elles sont collectées à part et récupérées par un organisme agréé, Récylum, permettant de recycler ces déchets dans des conditions de sécurité optimales. Là aussi, tout vendeur de ce type de matériel est dans l'obligation de proposer la reprise de lampes usagées.

Astuce

Pour savoir si la lampe peut-être prise en charge par le dispositif Récylum, identifiez ce symbole.



Les radiographies

Elles sont récupérées et données à l'association Leforest Environnement qui tire un revenu de leur revente permettant pour cette dernière de réaliser des actions en faveur des personnes handicapées.

Quels déchets dangereux dans quelles déchèteries ?

Retrouvez le détail sur le site Internet du SYMEVAD www.symevad.org



Bulletin gratuit

N°ISSN : 2107-3589 / Dépôt légal : à parution
Diffusion à 5 000 exemplaires

Directeur de la publication :
Martial VANDEWOESTYNE

Directeur de la rédaction :
Jean-Luc HALLÉ

Rédacteur en chef : A. HARS

Texte photos et illustrations :
Service communication
du SYMEVAD

Imprimé par :
Champagnac, Imprim'vert

Imprimé sur papier 100 % recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



Et les piles ?

Depuis juillet 2009, le SYMEVAD a souhaité relayer la démarche de SCRELEC (Eco-organisme à but non lucratif, Screlec assure depuis plus de 10 ans, la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs usagés) auprès des 82 communes du territoire.

149
c'est le nombre de
points de collecte
créés depuis 2008
74 sur la CAD,
46 sur la CAHC,
29 sur OSARTIS

Chaque commune peut se voir doté gratuitement d'équipements nécessaires à la collecte des piles et batteries tels que bacs, cartons, battribox, affiches, à disséminer auprès des services municipaux (accueil de la mairie, CCAS, écoles, etc...). SCRELEC se charge ensuite, là aussi gratuitement, de la collecte de ces piles regroupées en un point de collecte, puis du traitement et de la valorisation de ces déchets. L'intérêt de la valorisation des piles et des accumulateurs réside dans la réutilisation de métaux comme le zinc, le plomb, le nickel, ...



Quantités collectées

27 kg en 2008

491 kg en 2009

989 kg en 2010

(soit l'équivalent de 43 000 piles de type AA LR06)

A ce jour, le bilan de l'opération est positif puisque plus de 60 communes ont adhéré à la démarche.

Les 3 communes où il y a eu le plus de collectes en 2010 :

- Leforest : 181 kg
- Lambres-lez-Douai : 127 kg
- Flers-en-Escrebieux : 97 kg

Les 3 communes où il y a eu le plus de collectes en 2010 proportionnellement à la population :

- Hamel : 76 g/an/hab
- Lauwin-Planque : 38 g/an/hab
- Roeux : 35 g/an/hab

CADOSARCAHC Association de Guides-Composteurs Porter la bonne parole du compost

Depuis 2007, des guides-composteurs (personnes relais sur le territoire du SYMEVAD), ont été formés au compostage individuel des déchets ménagers pour venir en aide aux municipalités, afin de développer le compostage à domicile.

Forts de leurs expériences, ils créent à l'été 2010, une association dénommée CADOSARCAHC, regroupant les guides composteurs des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes OSARTIS.

L'association des guides a pour objectif de regrouper les guides-com-



posteurs du territoire du SYMEVAD afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention auprès de différents publics.

L'association CADOSARCAHC peut aider la population à composter ses déchets, sensibiliser les habitants aux différents aspects de la

consommation pour créer un cadre de vie en environnement durable.

L'association vous propose des animations, des stands, des conférences sur différentes thématiques comme le compostage, le jardinage au naturel, la gestion des déchets par le tri sélectif et le réemploi.



Contacts :

Président : Jean-Claude GERMAIN
Tél : 03 21 20 48 01 de 9h à 17h.

Mail : jc.ger@free.fr

Webmaster : Gérard MERIAUX

Tél : 03 21 20 83 14 de 9h à 17h.

Mail : meriaux-gerard@orange.fr

**Plus d'informations sur le site
Internet de l'association :**
www.cadosarcahc.fr



LE COMPOSTAGE A DOMICILE

C'est facile et utile pour mon jardin !

Dans le cadre de sa politique de prévention (Programme local de prévention) et de valorisation des déchets, le SYMEVAD, depuis sa création en janvier 2007, met en place des actions de sensibilisation au compostage à domicile.

Le compostage permet de recycler et de valoriser chez vous toutes les matières organiques du jardin et de la cuisine (épluchures de fruits, de légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages, marc de café, pain rassis ...).



Le SYMEVAD propose donc aux communes de participer à ce programme. A ce jour, 65 communes ont intégré la démarche pour le plus grand bonheur de leurs administrés et plus de 7200 composteurs ont été distribués.

LE COMPOSTAGE

Nombre de composteurs distribués : 7200
Nombre de réunions publiques : 75

Saviez-vous que près de la moitié du contenu de vos poubelles est constituée de déchets organiques ? Le compostage à domicile est ainsi une manière efficace de limiter les déchets !

Cependant, pour que le compost soit de bonne qualité, il faut s'en occuper un peu et respecter quelques règles qui seront expliquées en réunions publiques (Cf agenda ci-dessous).

AGENDA DES REUNIONS PUBLIQUES

Inscription obligatoire dans la mairie concernée



Cette réunion vous permettra de tout savoir :
Comment obtenir gratuitement un composteur ?
Comment mettre en place son composteur ?
Comment faire du compost de bonne qualité ?

MARS

- > **Hénin-Beaumont** – 11 mars - 17h30, salle Prévert (rue J. Prévert)
- > **Sin-le-Noble** – 18 mars - 18h30, salle Brassens (quartier des épis)
- > **Cagnicourt et Villers-les-Cagnicourt** – 28 mars - 18h30, salle des fêtes à Cagnicourt (rue de la poste)
- > **Cantin** – 30 mars - 18h30, salle des fêtes (rue Billet)

AVRIL

- > **Lauwin Planque** – 1^{er} avril - 18h30, salle des fêtes Jean Jacques Rousseaux (rue J. Jaurès)
- > **Hamel** – 4 avril - 18h30, Foyer Rural, près de l'Eglise
- > **Flers en Escrebieux** – 6 avril - 18h30, salle de la mairie annexe
- > **Bois-Bernard** – 7 avril - 18h30, salle des fêtes (rue Placide Monchy, Place de la mairie)

- > **Faumont** – 8 avril - 19h00, salle des fêtes, rue Nationale
- > **Drocourt** – 13 avril - 18h30, complexe Agora, route d'Arras
- > **Esquerchin** – 14 avril - 18h30, salle culturelle Hamez-Olivier
- > **Biache-Saint-Vaast** – 19 avril - 19h, Maison des Sociétés *
- > **Sailly-en-Ostrevent et Rémy** – 27 avril - 18h30, salle Mazingue à Sailly-en-Ostrevent

MAI

- > **Carvin** – 5 mai - 18h30, salle des fêtes *
- > **Fressain** – 11 mai *
- > **Montigny-en-Gohelle** – 12 mai - 18h30, salle R. Martin (quartier du Dahomey)
- > **Lambres-lez-Douai** – 25 mai - 18h30, salle des fêtes Jules Fromont
- > **Roeux** – 25 mai - 18h30 *

- > **Tortequesnes** *
- > **Roost Warendin** *
- > **Evin-Malmaison** *

JUIN

- > **Carvin** – 16 juin - 18h30, salle des fêtes *
- > **Râches** – 18 juin *
- > **Quiéry-la-Motte** – 23 juin *
- > **Douai** *
- > **Oignies** *
- > **Hénin-Beaumont** *

* Toutes les communes marquées d'une * sont en attente de confirmation de dates, horaires et lieux.

--> Toutes les précisions seront apportées sur le site Internet du SYMEVAD www.symevad.org (page d'accueil, « Envie d'avoir un composteur gratuitement à la maison ? »)

Le SYMEVAD se situe au 3 rue Jules Ferry à Courcelles-Les-Lens.

Adresse postale : BP 70 071 - 62 252 Hénin-Beaumont Cedex

Téléphone : 03 21 74 35 99 - Fax : 03 21 74 35 23

www.symevad.org